

PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale du Rhône

Lyon, le 8 août 2018

Affaire suivie par : Julie ARNAUD
Cellule Risques Accidentels
Tél. : 04 72 44 12 20
Télécopie : 04 72 44 12 57
Courriel : julie.arnaud@developpement-
durable.gouv.fr
Réf. : UDR-CRT-2018-224

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Exercice POI du 21 juin 2018

Pièce jointe : Copie du rapport d'inspection

Monsieur le directeur,

Vous avez organisé un exercice POI avec le SDMIS le 21 juin 2018 auquel a assisté l'inspection des installations classées.

Vous trouverez ci-joint le rapport qui fait état des points satisfaisants et améliorables à l'issue de cette observation. Je vous invite à communiquer votre compte rendu de l'exercice avec les actions envisagées suite au retour d'expérience de cet exercice.

Compte tenu de la thématique de cette visite, ce rapport n'est pas publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées, c'est le présent courrier qui sera publié en tant que suite de visite.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice de l'environnement,



Julie ARNAUD

Monsieur le directeur
ARKEMA FRANCE - Usine de Pierre Bénite
Rue Henri Moissan
BP 20
69491 Pierre-Bénite Cedex